



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 27 Mars

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (19): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Jean BARDAIL (← 19 :47), Madame Liliane DOCAN (← 19 :47),

Etaient absents (13) : Monsieur Edmond MARCEL, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE (← 20 :48), Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (01) : Madame Marianne LOYSON (par Monsieur Jean-Claude LOMBION)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 17-04-2013 Organisation de la 7^{ème} édition des « 15 Kilomètres de Morne-à-L'Eau »

La manifestation intitulée « 15 kilomètres de Morne-à-L'Eau » est une compétition d'athlétisme de type semi-marathon qui se déroule en collaboration avec la section d'athlétisme de l'association « L'ETOILE de Morne-à-L'Eau » et la Ligue Guadeloupéenne d'Athlétisme.

Le départ est fixé le samedi 20 avril 2013 à 16h00, rue du débarcadère face au poste de police municipale.

Si aucune modification ne sera faite sur un tracé qui à déjà reçu l'agrément international, en revanche d'avantage d'indications seront données pour ce qui est des zones de ravitaillement et topographiques.



Le plan de financement proposé est présenté en annexe de la présente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire, et d'autoriser l'appel à concours dans le cadre du financement de cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
Sur proposition de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver l'organisation de la 7^{ème} édition de la manifestation intitulée « Les 15 Kilomètres de Morne-à-L'Eau » 2013 qui se déroulera le 20 avril 2013.*

ARTICLE 2 : *D'approuver le plan de financement tel que présenté en annexe.*

ARTICLE 3 : *La participation financière de la Ville de Morne-à-L'Eau sera inscrite au Budget 2013.*

ARTICLE 4 : *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le cofinancement de cette opération.*

ARTICLE 5 : *D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

ARTICLE 6 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 27 Mars 2013

Le Maire,

Jean-Claude LEMMON



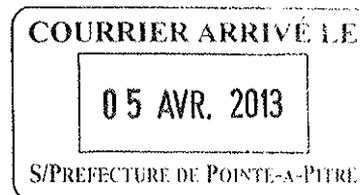
Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



BUDGET PREVISIONNEL

15 KM

Samedi 20 Avril 2013



DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
CHRONOMETRAGE	4 300,00 €	COMMUNE	6 000,00 €
SONORISATION	325,50 €	PARTENAIRE	2 000,00 €
RECOMPENSES	300,00 €	FRAIS D'INSCRIPTIONS	2 000,00 €
ANIMATEUR	300,00 €	Subventions	
FRAIS DIVERS	400,00 €	Conseil Régional	4 000,00 €
RECEPTION	1 000,00 €	Conseil Général	4 000,00 €
sandwiches	385,17 €		
Eau	203,08 €		
LOCATION DE VOITURE	200,00 €		
GRILLES DES PRIX	5 300,00 €		
COMMUNICATION	2 928,66 €		
CROIX ROUGE	157,59 €		
MEDECIN	200,00 €		
Frais d'Hébergement	2 000,00 €		
TOTAL	18 000,00 €		18 000,00 €

COURRIER ARRIVÉ LE

05 AVR. 2013

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE